

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
Séance du Conseil Municipal
du 21 janvier 2020

Etaient présents : MM. D. Louvet, G. Lecarpentier, J-M. Elter, R. Simon, Mmes S. Accadebled, I. Mulac, B. Tapin.

Absent : M. V. Legrix

Secrétaire de séance : Mme Accadebled

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2019

Adopté à l'unanimité.

II – DEMANDE DE SUBVENTION - CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Monsieur le maire expose au conseil que le montant estimatif des travaux de restauration des parties hautes de nef de l'église Saint-Sauveur s'élève à la somme de 246 465,70 € H.T soit 295 758,84 € T.T.C. Il indique que le programme de restauration est constitué de travaux de maçonnerie pierre de taille, charpente et couverture. Il précise que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2020.

Il propose de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental.

Le conseil décide d'engager les travaux de restauration des parties hautes de nef de l'église et d'autoriser le maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Adopté à l'unanimité.

III – APPROBATION MARCHÉ ÉGLISE

Monsieur le maire expose au conseil les résultats d'appels d'offres après négociations.

Le conseil décide de retenir :

- Maçonnerie :	PIERRE ET PATRIMOINE	69 400,40 € HT
- Charpente :	CRUARD	28 928,16 € HT
- Couverture :	SFC	53 252,87 € HT

Il propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat, Ministère de la culture.

Le conseil municipal décide :

- d'engager ces travaux de restaurations pour un montant de 151 581,43€ HT :
- de solliciter l'attribution auprès de l'Etat, Ministère de la culture.

Adopté à l'unanimité

IV – SOUSCRIPTION FONDATION DU PATRIMOINE

Le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet présenté par Monsieur le Maire ;
- de solliciter l'obtention auprès des différents co-financeurs d'un montant d'aides publiques et privées sur la base du montage financier ;
- de valider la participation financière de la commune prévue dans le plan de financement.

Fonds publics	Montant sollicité	Taux
Etat (D.R.A.C)	47 294,75 €	25 %
Département	56 737,37 €	30 %
Fonds propres	36 582,00 €	
Fonds privés		Montant sollicité
Dons collectés par l'association	48 747,40 €	
Total H.T.	189 177,52 €	
TVA	37 835,50 €	
Total T.T.C.	227 013,02 €	

Le conseil décide d'approuver le plan de financement et de valider la participation financière de la commune à hauteur de 36 382,38 € HT plus TVA assujetti au FCTVA d'un montant de 37 835,58 € H.T.

Adopté à l'unanimité

V – MANDATEMENT INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que conformément à l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales des dépenses d'investissement peuvent être mandatées dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent.

Il présente la dépense d'investissement concernée, à savoir :

Bâtiments : Note d'honoraires pour la restauration de l'église : 13 200,00 € (article .2313).

Le conseil accepte d'inscrire les crédits à hauteur de 13 200,00 €.

Adopté à l'unanimité

Beaumont-en-Auge, le 4 février 2020

Le Maire,

Daniel LOUVET

